Samedi 10 Janvier 1874.

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.
Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéros suivant

Le Propriétaire Gérant, Aug. Allien.

PRIX de L'ABONNEMENT
Un an..... 12 fr.
Six mois..... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent *refuser* le Journal.

Étampes. — Imprimerie de Aug. Allien.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1873, dans l'un des journaux suivants : Pour l'arrondissement de Versailles, dans la *Concorde de Seine-et-Oise*, le *Journal de Seine-et-Oise*, le *Libéral de Seine-et-Oise*, l'*Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise*; — pour celui de Corbeil, dans le journal l'*Abeille de Corbeil*; — pour celui d'Etampes, dans le journal l'*Abeille d'Étampes*; — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes*; — pour celui de Pontoise, dans l'*Echo Pontoisien*; — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annonciateur de Rambouillet*. »

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

Heures du Chemin de fer. — *Service d'Hiver à partir du 3 Novembre 1873.*

STATIONS	8	10	12	50	52	16	18	56	22	24	62	26	28	2
	1 2 3	1re cl.	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3
	ma in.	matin.	matin.		matin.	matin.	soir.		soir.	soir.		soir.	soir	soir.
Orléans *D.*	1 21	2 16	2 43		6 50	10 45	2 »		3 40	7 23		8 40	9 25	11 »
Toury.....	2 10	»	»		7 52	11 52	2 50		4 48	»		9 32	10 35	11 49
Angerville..	»	3 16	»		8 15	12 16	»		5 12	»		9 52	»	»
Monnerville	»	»	»	matin.	8 24	12 26	»	soir.	5 22	»	soir.	»	»	»
Étampes	2 58	3 41	4 7	6 »	8 51	12 55	3 30	3 45	5 50	8 47	9 »	10 23	11 24	12 37
Etréchy....	»	»	»	6 11	9 2	1 7	»	3 56	6 2	»	9 11	»	»	»
Chamarande.	»	»	»	6 18	9 9	1 14	»	4 3	6 9	»	9 18	»	»	»
Lardy.....	»	»	»	6 25	9 16	1 22	»	4 10	6 17	»	9 25	»	»	»
Bouray.....	»	»	»	6 32	9 24	1 29	»	4 17	6 24	»	9 32	»	»	»
Brétigny...	3 32	»	»	6 54	9 43	1 49	4 »	4 40	6 44	»	9 53	10 59	11 59	1 13
Paris. *Arr.*	4 20	4 39	5 5	8 4	10 55	3 4	4 40	5 50	7 58	9 50	11 1	11 44	12 45	1 55

STATIONS	1	3	53	5	9	11	57	59	13	17	61	21	23	27
	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3
	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.
Paris. *Dép*	7 15	9 10	9 20	10 45	11 45	1 40	5 »	6 »	7 45	8 45	9 »	10 5	10 45	12 30
Brétigny....	8 15	9 49	10 33	»	12 59	2 58	6 20	7 14	8 19	9 23	10 10	11 15	11 35	1 58
Bouray.....	8 34	»	10 52	»	1 17	3 17	6 41	7 32	»	»	10 28	»	»	»
Lardy.....	8 41	»	11 »	»	1 23	3 24	6 47	7 38	»	»	10 34	»	»	»
Chamarande.	8 48	»	11 7	»	1 30	3 31	6 54	7 45	»	»	10 41	»	»	»
Etréchy....	8 54	»	11 13	»	1 36	3 37	7 2	7 51	»	»	10 47	»	»	»
Étampes	9 15	10 18	11 25	11 46	1 54	3 56	7 21	8 3	8 48	9 54	10 59	11 54	12 14	2 55
Monnerville	9 48	»		»	2 24	4 29	7 51		»	»		»	»	
Angerville..	9 57	»		»	2 32	4 38	8 »		»	10 22		»	»	
Toury.....	10 22	11 »		»	2 54	5 3	8 24		9 26	10 39		12 46	1 6	4 16
Orléans. *Ar*	11 23	11 44		1 11	3 50	6 4	9 23		10 17	11 27		1 31	2 2	5 23

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans : 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargnes centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 8,356 fr., versés par 62 déposants dont 4 nouveaux.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 3,674 fr., versés par 33 déposants dont 5 nouveaux.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 2,610 fr., versés par 12 déposants dont 5 nouveaux.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 5,235 fr., versés par 11 déposants dont 7 nouveaux.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 2,822 fr., versés par 29 déposants dont 5 nouveaux.

Police correctionnelle.

Audience du 7 Janvier 1874.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— Vincent Louis, 39 ans, ouvrier carrier à Cheptainville ; 6 jours de prison, 50 fr. d'amende et aux dépens, pour chasse à l aide d'engins prohibés.

— Brochet Alexandre-Ferdinand, 45 ans, journalier à Cerny ; 6 jours de prison, 50 fr. d'amende et aux dépens, pour chasse à l'aide d'engins prohibés.

— Delahais Henri, 20 ans, domestique au service du sieur Huet, marchand de vins en gros à Etampes ; 100 fr. d'amende pour contravention en matière de contributions indirectes, 100 fr. d'amende pour contravention au règlement d'octroi de la ville d'Etampes et aux dépens, pour avoir transporté dans l'intérieur de la ville d'Etampes un fût de vin sans être muni d'expédition ni de passavant. Le sieur Huet déclaré civilement responsable des condamnations prononcées contre son préposé.

JUGEMENT PAR DÉFAUT.

— Amiet Emile Octave, 28 ans, clerc de notaire, né et demeurant à Milly ; 1 an et 1 jour de prison, 25 fr. d'amende et aux dépens, pour abus de confiance.

VILLE D'ÉTAMPES.

Vérification des Poids et Mesures.

Le Maire de la ville d'Etampes, chevalier de la Légion d'Honneur,

Prévient les assujettis : 1° que la vérification des balances, bascules, membrures de stère, et des gros poids, aura lieu, *à domicile*, du 12 au 31 janvier inclusivement ;

2° Que la vérification des petits poids, des mesures, et des réparations *admises*, aura lieu, *au bureau*, du 3 au 10 février suivant.

Tous les objets devront être présentés complets et dans un état convenable.

Etampes, le 5 Janvier 1873.

Le Maire,
Al. BRUNARD.

L'*Abeille* a plusieurs fois entretenu ses lecteurs des nombreux vols de nuit qui ont été commis depuis quelque temps dans les environs d Etampes, et qui étaient devenus si fréquents que les populations en étaient alarmées. Grâce à l'active surveillance de la gendarmerie secondée par les maires et les gardes-champêtres, un nommé Girard, qui passait pour être le chef de la bande, a été arrêté, et, à la suite de ses révélations, plusieurs de ses complice ont pu être mis sous la main de la justice.

Par les soins de la gendarmerie d'Etampes, l'auteur présumé du vol commis chez M. Rabourdin, fermier à Bonvilliers, au préjudice d'un vacher, a été arrêté la semaine dernière, chez un aubergiste de cette ville.

3me Supplément à l'*Essai de Bibliographie Étampoise.*

1° *Recueil des Statuts synodaux du diocèse de Sens*, imprimé par ordre de monseigneur Jean-Joseph Languet, archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, supérieur de la maison, collége et société royale de Navarre, etc.

Sens, chez André Jannot, imprimeur de monseigneur l'archevêque, au nom de jésus, 1746, avec privilége du roi.

Petit in-8° de 109 pages non compris le privilége, contenant différents actes des archevêques de Sens, Hardouin et Henri de Gondrin, et les Statuts synodaux du diocèse de Sens, publiés dans le Synode général, tenu à Sens, le 4 septembre 1692 ;

Les cas réservés dans le diocèse de Sens ;

Le décret de réformation du Concile de Trente, touchant le mariage ;

Le règlement de la taxe des rétributions des curés, vicaires et autres ecclésiastiques du diocèse ;

Le prosne pour le diocèse de Sens ;

L'édit de Henri II et la déclaration de Louis XIV, contre les femmes qui cèlent leur grossesse ;

Enfin l'édit du roi, du mois de mars 1697, concernant les formalités à observer dans les mariages.

2° Catéchisme ou Abrégé de la foi et de la doctrine chrétienne, connu sous le titre de *Catéchisme de Sens*. Sens, 1754, in-12.

3° *Almanach historique de la ville, diocèse et bailliage de Sens.*

Contenant la description des paroisses du diocèse, par T. D. S., avocat en parlement. (Tarbé, des Sablons)

A Sens, chez madame veuve Tarbé, imprimeur du roi.

Etampes faisait autrefois partie du diocèse de Sens, les ouvrages dont nous venons de rapporter les titres doivent à ce point de vue figurer dans sa *Bibliographie*.

En l'année 1757, il s'est produit en France un mouvement qui a porté les hommes studieux vers l'étude de l'histoire locale ; Grosley, à Troyes, Tarbé, à Sens, donnèrent l'impulsion ; le premier, en publiant les *Éphémérides Troyennes* ; le second, en publiant l'*Almanach historique de la ville et du diocèse de Sens.* Cet Almanach contient chaque année des notices curieuses sur l'histoire de la ville et des paroisses de l'ancien diocèse de Sens.

Ces annuaires sont très-recherchés, plusieurs même manquent aux collections et leur réunion est presque impossible à compléter.

Cet Almanach a été continué même en 1793 et 1794. Une collection incomplète de vingt-sept de ces almanachs dont le premier était de l'année 1782 et le dernier pour l'année 1838, s'est vendue 50 fr. dans une vente de livres faite à Orléans l'an dernier.

On trouve dans cet Almanach, outre des notices sur les paroisses de l'arrondissement d'Etampes, et des renseignements généraux sur la France ;

L'état ecclésiastique de l'archevêché de Sens ;

Les abbayes et abbés commendataires ;

Les églises collégiales du diocèse et les noms des chanoines ;

Les noms de tous les curés du diocèse ;

Enfin un nécrologe.

N'ayant eu dans les mains que deux de ces almanachs historiques, nous ne pouvons pas indiquer ceux qui contiennent des documents sur Etampes ; mais jusqu'en 1791, chacun de ces petits livres fournit de précieux renseignements sur le personnel ecclésiastique d'Etampes et de ses environs.

Une collection de quarante-neuf de ces almanachs, complète de 1770 à 1816, figure dans le catalogue de la bibliothèque du château d'Héry, dont la librairie Tross, à Paris, doit commencer la vente le 12 de ce mois. Ce pourrait être une occasion favorable pour la ville d'Etampes d'acquérir, pour notre bibliothèque municipale, cette collection rare et remplie de renseignements intéressant l'histoire du pays.

Feuilleton de l'Abeille

(3) DU 10 JANVIER 1874.

LE PORTRAIT DE BERTHE

— Dans quatre ans, trois ans peut-être se dit-il, je pourrai sans honte avouer à M. Hermelin que j'aime sa fille.

Et il attendit, cachant avec soin le secret de son cœur. Berthe était jeune et ses parents ne se montraient nullement pressés de la marier. Et puis il savait que la charmante enfant n'avait encore distingué aucun des jeunes gens qu'elle rencontrait fréquemment dans le monde ou qu'elle voyait chez son père. Cela lui enlevait bien des inquiétudes et rendait la situation tolérable. Plein de bon sens et de raison, il sut se contenter d'aimer silencieusement et de voir la jeune fille une fois ou deux chaque semaine.

Les choses en étaient là lorsqu'il reçut la visite du major Von Dheimer. Ce qu'il éprouva ne saurait s'analyser. Ce fut dans tout son être une perturbation générale, comme un immense écroulement, des ténèbres épaisses succédant tout à coup à la clarté du jour.

En regardant le portrait déchiré, il avait des larmes dans les yeux et se livrait à des pensées pleines d'amertume.

— Allons donc ! s'écria-t-il enfin en relevant fièrement la tête, Berthe n'épouserait pas un Allemand, un ennemi de son pays ! Quest-ce que cela fait qu'il soit riche et grand seigneur ? Laissons le Prussien aller se brûler les ailes comme un papillon de nuit.

Les quinze jours écoulés, lorsque le major revint chez l'artiste, le nouveau portrait de Berthe était terminé.

L'Allemand ne put retenir un cri d'admiration. En effet, l'œuvre nouvelle était une merveille. On sentait que le peintre y avait mis toute son âme.

— Êtes-vous satisfait, monsieur ? demanda-t-il.

— J'ai vu beaucoup de belles peintures, répondit l'officier ; mais je n'avais pas eu encore le bonheur d'admirer une œuvre aussi magnifique.

— Oui, l'œuvre est réussie, se disait le peintre, et c'est pour un homme deux fois mon ennemi que j'ai travaillé avec tant d'amour ! Ironie cruelle !... J'aurais été si heureux de lui porter moi-même son portrait !...

— Monsieur, reprit le major, je n'oublie pas que vous m'avez défendu de vous parler d'argent ; mais nous nous reverrons bientôt, je l'espère, et vous ne m'ôterez pas alors le bonheur de vous témoigner ma vive reconnaissance.

Au moment où l'Allemand allait sortir, emportant le portrait, l'artiste ressentit comme un affreux déchirement. La tentation lui vint de se jeter sur l'officier et de lui arracher son bien ; mais un sentiment de dignité l'arrêta, et il le laissa partir.

Dès le lendemain, Mlle Hermelin recevait son portrait avec une surprise facile à comprendre ; mais une lettre à l'adresse de M. Hermelin expliquait tout.

M. Dheimer annonçait aussi sa prochaine visite, accompagné de M. de B..., banquier, lequel, en sa qualité d'ami de M. Hermelin, devait se présenter à la famille.

Ce fut à la jolie maison de Mongeron que M. Hermelin habitait depuis les premiers jours de l'armistice, que la présentation eut lieu. On reçut le Hanovrien avec beaucoup de politesse, et on le remercia sincèrement de l'envoi du portrait. Ce fut une nouvelle occasion de parler du remarquable talent de M. Baudoin. L'Allemand raconta son entrevue avec le jeune peintre ; il n'omit qu'un détail, c'est que l'artiste n'avait pas voulu recevoir le prix de son travail.

Le major put enfin contempler et admirer l'original du portrait. Toutes les perfections qu'il avait rêvées, il les retrouvait dans la jeune fille. Mais ce qui produisit sur lui la plus vive impression, ce fut de voir l'image bien réelle de l'apparition idéale qu'il avait tant de fois évoquée dans ses heures d'hallucination. Sa passion ne pouvait plus s'accroître ; mais il s'y mêla une sorte de respect superstitieux.

Huit jours après sa première visite, il demanda à M. Hermelin la main de Berthe.

— Je sais, continua-t-il, toutes les objections que vous pourrez me faire, et je me suis préparé d'avance à y répondre. L'affection profonde que j'ai pour Mlle votre fille s'élève dans mon cœur au-dessus de toutes les considérations. Je suis Allemand et j'ai dû, comme tel, servir dans l'armée du roi de Prusse ; mais je ne suis pas un ennemi des Français. Je n'ai pas été le dernier à déplorer la fatale ambition du gouvernement prussien qui a amené cette guerre odieuse. Comme vous, j'ai pleuré sur les malheurs de la France et j'ai vu avec douleur qu'on lui arrachait deux provinces. Enfin, comme vous encore, je fais des vœux ardents pour que la France reprenne bientôt le grand rôle qui lui appartient dans la politique européenne.

La Prusse, profitant des erreurs et des fautes commises par un gouvernement trop personnel, a pu vous accabler par le nombre, mais elle ne fera jamais que la France ne soit point. Elle a été et restera la première nation du monde, en dépit de l'orgueil germanique.

Je possède en Hanovre une fortune personnelle très-considérable, que je puis facilement déplacer. Je n'ai point l'audace de vous proposer de faire de Mlle Hermelin une Allemande ; c'est moi, si vous le désirez, qui deviendrai Français.

— Comme Français et comme père, vos paroles ne peuvent me déplaire, répondit M. Hermelin. Vous venez d'exprimer des sentiments qui répondent, en effet, à bien des objections. Toutefois, vous ne serez pas étonné si je consulte ma fille avant de répondre à la demande que vous venez de me faire.

— Je suis impatient, monsieur. Dois-je attendre longtemps ?

— Revenez me voir dans trois jours.

VI

On était aux mauvais jours de la Commune. Nos soldats, prisonniers en Allemagne, revenaient à Versailles, pour se battre, hélas ! contre des Français. Nécessité douloureuse ! devoir cruel ! Mais il fallait défendre la

Un Ministre protestant à Étampes.

Les historiens s'accordent en général pour enseigner que le protestantisme n'eut pas de partisans à Etampes; Barbier, dans son Mémoire sur la Généralité de Paris rédigé en l'année 1700, donne le nombre des familles professant la Religion réformée dans l'étendue de la Généralité, et à l'article Etampes, il rapporte que dans l Election d'Etampes il n'existait pas une seule famille protestante après la révolution de l'Édit de Nantes, en 1685 Cependant le dernier supérieur des Capucins de Sedan, Claude Colin, plus connu sous le nom de *Père Norbert*, dans une Chronique manuscrite dont *la Revue des Ardennes* a publié des extraits (tome V, pages 39 et 166), rapporte sous l'année 1664 que « Pierre Jannon, imprimeur de l'Académie de Sedan, fils du célèbre Jean Jannon, graveur et imprimeur, quitta Sedan au mois de janvier pour aller exercer les fonctions de Ministre Calviniste à Etampes. » L'abbé Pregnon, dans son *Histoire du pays et de la ville de Sedan* (tome II, page 538), confirme ce fait et ajoute que Pierre Jannon avait succédé à son père comme imprimeur à Sedan, en 1640, et que ses appointements comme imprimeur de l'Académie étaient de 100 livres par an.

L'invasion des pièces de cinq francs.

La circulation est engorgée de pièces de cinq francs en argent. On se plaignait, il y a six mois, de l'absence du métal; on se plaint, aujourd'hui, de la disparition des coupures divisionnaires. Le porte-billets avait remplacé le porte monnaie. Voilà que le porte-billets est à son tour détrôné. La branche aînée, qui avait cédé à la branche cadette, fait de nouveau valoir ses droits. Les fabricants d'articles en maroquinerie sont dans la jubilation; mais le client répète avec mélancolie le refrain populaire :

C' n'était pas la peine,
Non pas la peine assurément,
De transformer l' compartiment.

C'est surtout l'étranger qui nous inonde de son argent. C'est au point que la Banque de France, qui défendait si énergiquement son encaisse, il y a quelques semaines, invoque aujourd'hui, un droit que n'a pas aboli la convention monétaire, pour refuser à ses guichets les pièces de cinq francs belges et italiennes.

Jurisprudence financière.

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE (2e chambre)
Présidence de M. Guyard.

Audience du 12 novembre 1873.

AGENT DE CHANGE. — ACHAT DE VALEURS INDUSTRIELLES. DÉFAUT DE LIVRAISON. — RESPONSABILITÉ.

L'agent de change chargé de l'acquisition de valeurs, et qui n'a pas remis à son client soit les titres, soit leurs numéros, est responsable du préjudice résultant de l'impossibilité, pour celui-ci, de prendre part au tirage des lots.

Le jugement fait suffisamment connaître les faits qui ont amené cette décision :

« Le Tribunal,

« Attendu que Lehoux, agent de change de Paris, a été chargé par Gaudechon, banquier à Péronne, mandataire de Leleu, d'acheter quatre obligations de la ville d'Amiens, pour lesquelles un tirage de lots devait avoir lieu au 1er mars 1872;

« Qu'à la date du 6 février 1872, il a fait connaître à Leleu qu'il avait fait cet achat;

« Qu'invité par Leleu de lui livrer les titres ou tout au moins à en faire connaître les numéros, il a laissé cette demande sans réponse;

« Attendu que Leleu a vainement cherché à se procurer, à la fin de février, des obligations de la même valeur;

« Attendu qu'en empêchant par sa négligence Leleu de prendre part au tirage du mois de mars, Lehoux lui a causé un préjudice dont il lui doit réparation, et que le Tribunal a les éléments nécessaires pour en fixer le chiffre à 200 fr.;

« Par ces motifs,

« Condamne Lehoux à payer à Leleu la somme de 200 fr., à titre de dommages-intérêts et aux dépens »

Nota. — Un arrêt de la 2e chambre de la Cour de Lyon est conforme à la décision ci-dessus.

La première chambre du Tribunal civil de première instance du département de la Seine a, dans son audience du 6 janvier courant, rendu un jugement fort important intéressant les porteurs d'obligations de la Compagnie immobilière.

Un certain nombre de porteurs d'obligations de cette société actuellement en liquidation, *basant leur action sur le préjudice résultant pour eux de ce qu'ils ont prêté à la Société sur la foi d'annonces et de rapports mensongers émanant des administrateurs de la Société et de l'inexécution des conditions sous lesquelles les emprunts avaient été contractés;*

Ont assigné directement MM. Emile Pereire, Isaac Pereire et Salvador, en se fondant sur les art. 1382 et 1383 du Code civil.

Après des plaidoiries qui ont occupé trois audiences, le Tribunal a rendu un jugement par lequel il a condamné les défendeurs solidairement entre eux à payer à titre de dommages-intérêts la somme de 80 fr. par obligation acquise avant le 30 avril 1867 et après le 19 mai 1864; à la condition par les obligataires de justifier soit de bulletins d'agents de change, soit de leurs souscriptions aux bureaux de la Société immobilière ou du Crédit mobilier aux dates sus-énoncées.

Tribunaux.

Le nommé Alphonse Flambard a comparu hier devant le Tribunal correctionnel de Paris, sous la prévention : 1° d'exercice illégal de la médecine; 2° d'escroquerie.

Flambard est un petit homme de trente-cinq ans, mais si ratatiné, si tortu, que, d'après les rapports de police, il est connu dans un certain monde sous le nom de *le Fœtus*. Sa victime, le jeune Jean Mouchot, est un groom employé dans un hôtel du boulevard Malesherbes, avoisinant le parc Monceau.

Mouchot formule sa plainte avec une grande dignité :

Pour lors, dit-il, j'avais un mal à l'œil qui était comme une espèce de taie. Monsieur me disait toujours : « Jean, mon garçon, il faut vous soigner » et la femme de chambre ne voulait plus me regarder. Paraît que je la dégoutais. Alors le premier cocher m'a dit : « Jean, crois-moi, va donc voir le vétérinaire; » mais le second a ajouté : « N'écoute pas le vieux, il radote! » Mettez-vous à ma place! (signes de dénégation dans l'auditoire). C'est alors que j'ai été demander une consultation à ce praticien-là. (Montrant Flambard).

J'arrive. Y me dit : « J'vois c'que vous avez, mon enfant, vous avez mal à l'œil! » Moi, ça me donne confiance, je lui répond pour ne pas avoir l'air trop buse : « C'est bon! combien que ça est? » Il me dit : « Pour l'œil, c'est cent sous, et si vous voulez votre avenir, c'est dix francs. » Moi, j'accepte et je donne les dix francs.

Alors, il me regarde l'œil, en remuant la tête, comme pour dire : « C'est grave! » Y me fait tousser, y me questionne sur mon physique; y me demande si je n'ai pas des ékyloses, un tas de bêtises, puis il me fait cette ordonnance :

Le jeune Mouchot fait passer l'ordonnance au Tribunal Elle est ainsi conçue :

Bouion de vot,	1 litre.
Poivre pilé,	1 quart.
Huile d'olive,	3 cuieré.
Selle marin.	2 pinsé.

Faire bouir le tout et bassiné l'œil avecq.

Quand j'ai eu empoché l'ordonnance, il m'a dit; « C'est bien, mon garçon, reviens me voir un de ces jours. Je suis toujours chez moi de midi à quatre heures! »

Je suis revenu à l'hôtel. Le second cocher s'est fichu de moi, mais le premier m'a dit : « Vois-tu, mon garçon, l'ordonnance est une blague. Avec ça, tu n'as pas eu ton avenir? Si tu m'en crois, va chez le commissaire, et si t'as besoin d'un bon témoin, je suis là! » C'est ce que j'ai fait.

Le président. — Vous entendez, Flambard, vous avez exercé la médecine, et vous avez escroqué à ce jeune homme 5 francs pour lui dire son avenir?

Flambard, dédaigneusement. — Voyons, *messieurs les jurés*, c'est il probable que je lui aye pris cent sous à ce jeune homme pour ne rien lui dire... puisque c'est mon état!... Tant qu'à la médecine, j'accepte, quoique pourtant mon remède soit bon pour l'œil; mais, pour l'avenir, je nie... Voyez vous, ce jeune homme est un ambitieux : il aurait voulu que pour cent sous je lui prédise des millions.

Le président. — Est-ce que vous prétendez lire dans l'avenir?

Flambard. — Mais certainement!

Le président. — En admettant votre prétention, vous seriez encore sans excuse puisque le sieur Mouchot se plaint que vous ne lui ayez rien dit!

Flambard. — Faites excuse, je ne lui ai dit que trop... Je lui ai annoncé pour l'année prochaine la mort de son oncle. Il m'a demandé lequel, je lui ai répondu que c'était le plus vieux : « Qu'est-ce que ça peut me faire, a-t il dit, celui là n'a pas le sou? Si vous m'aviez dit mon oncle Mouchot, qui a un commerce d'épiceries à Romorantin, à la bonne heure! » Je lui ai répondu : « Jeune homme, je suis incapable de faire mourir un oncle pour un autre, pour vous faire plaisir! » Je le répète, ce jeune larbin est un ambitieux... voilà son avenir!

Flambard a été condamné à quatre mois de prison, à la vive satisfaction de tous les domestiques de l'hôtel, venus là pour assister au grand procès du jeune Mouchot.

Un souvenir du quartier Latin.

Le vieux quartier Latin, celui de notre jeunesse, n'existe plus. Il y avait là, il y a quelque trentaine d'années, une trinité de restaurateurs, chère aux étudiants. Les riches industriels dans laquelle elle se personnifiait, se nommaient Rousseau, Viot et Flicotaux.

Rousseau, dit l'*Aquatique*, parce que, chez lui, on ne s'abreuvait que d'eau, demeurait au bas de la rue Saint-Jacques, et les deux autres vers la Sorbonne. Dans leurs établissements, le pain à discrétion, un plat de légumes et le dessert coûtaient indistinctement trois sous, et chaque plat de viande six sous, en sorte que la clientèle, uniquement composée d'étudiants, dînait pour dix-huit ou vingt et un sous, selon le cas. Les jours de liesse, on s'offrait un carafon de vin, et l'on allait jusqu'à un franc cinquante.

L'ordinaire était plus que médiocre, mais alors les bourses étaient légères. Néanmoins, on se substantait, tant bien que mal, et les consommateurs, plus gais alors qu'aujourd'hui, se vengeaient de cette fusillade par des épigrammes et des quolibets.

Nous venons d'exhumer des papiers d'un étudiant de 1832 la chanson inédite suivante, qui, pleine d'*humour* soulève un coin du tableau de mœurs de cet antique quartier Latin, où l'on savait tant s'amuser, et que nous ne reverrons plus.

AIR : *Bocage que l'aurore embellit de ses pleurs.*

I

Potage à la julienne
Qui m'a coûté trois sous,
Vrai lapin de garenne
Pris au piége à matous,
Baignets qu'on a fait frire
Dans de l'huile à quinquets,
Bis { Pourriez-vous bien me dire
D'où naissent mes hoquets?

II

Beefstecks aux pommes de terre
Qui m'arrachez les dents,
Chevreuil, profond mystère!
Aux rapports odorants,
Gigot si dur à cuire,
Eternel beurre frais,
Pourriez-vous bien me dire, etc.

III

Tendres poulets de ferme
Dont un morceau suffit;
Galette en pâte ferme,
Qui m'ôte l'appétit,
Mets qu'on ne peut décrire,
Arlequin aux navets,
Pourriez-vous bien me dire, etc.

IV

Grand Rousseau l'Aquatique,
Viot et toi Flicoteaux,
Qui bravez la critique,
Dans vos brillants châteaux,
Combien vous deviez rire
Quand de pauvres benêts
Bis { Voulaient vous faire dire
D'où naissent leurs hoquets.

DE MAXÉVILLE.

Nouvelles et faits divers.

— Une découverte très curieuse et très-intéressante pour l'histoire de l'Hôtel-de-Ville, vient d'être faite par M. Th. Ballu, dans ses travaux de démolition de l'ancien édifice municipal.

On sait que la partie centrale du monument était surmontée d'une imposte murée sur laquelle se détachait une statue équestre en applique d'Henri IV.

En démontant les pièces de cette imposte on a mis à nu la voûte qui ouvrait l'entrée du passage, et l'on a trouvé une belle arcade, décorée de plusieurs salamandres — devise de François Ier — et de plusieurs grands F couronnés. Ces élégants motifs d'ornementations avaient été cachés lorsqu'on a voulu ajouter au portrait la statue équestre d'Henri IV, modelée par Pierre Biard.

La présence des F et des salamandres montre clairement que cette partie de la façade avait été exécutée avant le 31 mars 1547, date de la mort de François Ier, et que, par conséquent, c'était bien là l'œuvre de Dominique Boccadoro, antérieur à la reprise ordonnée par Henri II (1549).

Il faut espérer que, dans sa nouvelle restauration, M. Ballu conservera ou reproduira cette ornementation primitive de l'édifice, qui en marque bien l'époque, et qui lève les doutes qu'on a maintes fois essayé de soulever à propos des auteurs de la construction.

— *Soins à donner aux pieds des chevaux* — Si la ferrure n'est pas renouvelée régulièrement toutes les quatre à cinq semaines, quand bien même le fer n'est pas usé, le sabot s'allonge outre mesure, et il en résulte :

1° Un poids inutile, qui élevé constamment finit par produire une charge supplémentaire à la fin de la journée, et conséquemment fatigue inutilement le cheval.

---

loi contre ses violateurs, anéantir l'insurrection formidable et punir ces meneurs audacieux qui dominaient Paris par la terreur.

Un décret de la Commune, forçant tous les hommes âgés de moins de quarante ans à prendre les armes pour marcher contre l'armée de Versailles, venait d'être affiché sur les murs. Il y avait menace d'arrestation et même de mort pour les réfractaires, — et ils étaient nombreux. La consternation fut générale parmi les hommes d'ordre. Il y avait en effet de quoi trembler, car on savait à quels fous furieux on avait affaire.

Bien que les portes de Paris fussent sérieusement gardées, des milliers de Parisiens parvinrent à tromper la vigilance des commissaires de la Commune et à s'échapper de la ville. On se déguisait en vieillard, on prenait des vêtements de femme, on se transformait en négociant pour l'approvisionnement de la ville. Un *laisser-passer* de la Commune ou du Comité central s'échangeait contre une poignée d'or. On prenait volontiers la livrée du domestique d'un Russe, d'un Américain ou d'un Anglais pour sortir de Paris à sa suite.

Un matin, deux magnifiques chevaux attelés à un coupé s'arrêtèrent devant la maison habitée par Auguste Baudoin. Le major Von Dheimer sortit de la voiture et monta chez le peintre, qu'il trouva les bras croisés dans son atelier.

— Je ne pensais pas vous rencontrer, lui dit-il, mais je suis venu tout de même; j'ai bien fait. Est-ce que vous ne songez pas à quitter Paris?

— Parbleu! répondit le peintre d'un ton de mauvaise humeur, ce que je vois tous les jours n'est pas fait pour me retenir ici, mais ces enragés gardent les portes comme des Cerbères; impossible de passer. J'ai fait hier soir une troisième tentative à la suite de laquelle j'ai failli me faire arrêter. Maintenant, je ne bouge plus; nous verrons ce qu'ils feront de moi.

— C'est facile à deviner. Ils vous mettront un fusil dans les mains et vous enrôleront de force.

— Quant à cela, ils me fusilleront plutôt!

— La perspective n'est pas réjouissante.

— Oh! pour ce qu'il y a de bonheur à vivre...

— Vous avez aujourd'hui des idées bien noires.

— Ce qui se passe à Paris n'est pas gai, monsieur.

— J'en conviens. Maintenant, laissez-moi vous dire pourquoi je suis venu.

— S'il s'agit d'une commande, ne comptez pas sur moi : je ne travaille plus.

— C'est un tout autre motif qui m'amène.

— Je vous écoute.

— Je viens vous chercher.

— Pour aller?

— Où vous voudrez. A Mongeron, par exemple.

— A Mongeron?

— Ma voiture nous attend à votre porte.

— On ne me laissera pas sortir de Paris.

— Vous sortirez; on ne vous demandera même pas votre nom. J'ai dans ma poche ce qu'il faut pour cela.

— Eh bien! je me livre à vous, dit l'artiste.

Une heure plus tard, le coupé du major franchissait, sans aucune difficulté, la porte de Vincennes et filait comme une flèche dans la direction de Nogent. Vers deux heures de l'après-midi, le Hanovrien et le peintre descendaient de voiture devant la villa Hermelin.

— Je vous remercie du service que vous venez de me rendre, dit le peintre en tendant sa main à l'Allemand.

— Je commence à acquitter ma dette, répondit l'officier.

— Alors, vous ne me devez plus rien, répondit Auguste Baudoin en souriant.

— Ceci n'est point ma manière de voir, et je me permettrai de compter autrement que vous.

M. et Mme Hermelin vinrent au-devant d'eux. Ils firent au jeune peintre l'accueil le plus amical.

Berthe était restée au salon; elle se leva pour recevoir les jeunes gens. Elle eut un sourire gracieux pour l'Allemand, et pour l'artiste un salut froid, presque dédaigneux.

Le jeune homme s'attendait si peu à cette réception bizarre, qui contrastait singulièrement avec les paroles affectueuses et presque familières qui l'accueillaient habituellement, qu'il resta interdit et tout décontenancé. Un nuage passa devant ses yeux, et il lui sembla que quelque chose se déchirait dans son cœur.

— Elle l'aime, se dit-il amèrement en jetant un regard sombre sur le Hanovrien; je n'aurais pas dû venir ici.

L'âme brisée, Baudoin s'éloigna de la jeune fille afin de lui cacher son émotion, et rejoignit M. Hermelin, qui venait de sortir du salon.

D'ailleurs, Mlle Hermelin qui causait avec le major, paraissait avoir oublié déjà la présence du peintre à la villa. Dans la journée, ce dernier eut plusieurs fois l'occasion de se retrouver près d'elle; mais elle ne daigna pas lui adresser la parole. C'était évidemment un parti pris. Le jeune homme ne s'y trompa point et il s'en expliqua la raison avec trop de facilité peut-être.

De l'attitude de la jeune fille, il conclut immédiatement que sa présence lui était désagréable et qu'il ne pouvait prolonger son séjour à la villa sans devenir importun. Il annonça donc son intention de partir le soir même pour Dijon.

— Comment! s'écria M. Hermelin, vous songez déjà à nous quitter? Nous avions l'espoir de vous garder au moins une semaine. Vous savez bien qu'il y a ici une chambre pour vous.

La jeune fille avait les yeux attachés sur lui, comme pour deviner d'avance la réponse qu'il allait faire.

Il remercia M. Hermelin; mais il parla d'une vieille parente qu'il n'avait pas vue depuis plusieurs années. Il lui avait annoncé sa prochaine visite, il était attendu, et puisqu'il avait eu le bonheur, grâce à M. Dheimer, de pouvoir s'éloigner de Paris, il se trouvait obligé de tenir sa promesse.

Après le dîner, M. Hermelin et le major l'accompagnèrent jusqu'à la gare. Mme Hermelin et sa fille restèrent seules. Berthe paraissait préoccupée, songeuse.

— Tu as assez mal reçu ce pauvre M. Baudoin, lui dit tout à coup sa mère, et c'est probablement pour cela qu'il a eu tant de hâte de nous quitter.

— Chère mère, je suis sûre que M. Baudoin tient beaucoup à revoir sa vieille tante.

— C'est égal, tu lui as fait de la peine. Tu étais autrefois plus aimable avec lui.

— Autrefois, j'étais une petite fille, répliqua t-elle d'un ton grave.

— Voilà des paroles qui disent beaucoup de choses,

2° De l'exposer à butter;

3° Le pied étant plus long, les tendons, fléchisseurs ont un effort plus considérable à chaque pas; de là l'usure de ses tendons et le cheval devient peu à peu *bouleté*.

La corne des pieds du cheval est fort sujette à se fendre où à s'écailler; pour obvier à cet inconvénient et pour le bon entretien des pieds, la recette suivante fournira un excellent onguent de pied ou de graisse pour les sabots.

Prenez partie égale de :

Graisse molle;

Cire jaune;

Huile de pieds de bœuf ou huile de lin naturelle;

Térébenthine de Venise, ou goudron de Norwége;

Miel.

Fondez la cire, ajoutez la graisse, puis l'huile. Retirez du feu et ajoutez la térébenthine et le miel, en ayant soin de remuer jusqu'à ce que la masse commence à se figer.

L'emploi modéré de cette graisse entretient une certaine souplesse de la corne.

Il faut graisser après avoir légèrement humecté la corne.

Un graissage par semaine est généralement suffisant.

Excursion *dans les Almanachs de 1874.*

Chaque année à l'approche du 1er janvier des librairies spéciales publient des Almanachs pour toutes les professions, pour toutes les positions sociales, pour tous les goûts, pour toutes les opinions. Au lieu de nous donner des prédictions insipides, les uns cherchent à amuser et à distraire, les autres, dans lesquels en quelque sorte l'habitant des campagnes apprend à lire, sont sérieux et veulent instruire ; tel est l'Almanach du Laboureur et du Vigneron (*Paris, rue Furstenberg, n° 6*). Dans un pays de culture comme la Beauce, l'Almanach du Laboureur doit être le bien venu; ce petit Almanach dont le prix est modique renferme d'utiles enseignements soit pour la culture, soit pour l'éducation morale, enfin il a aussi les anecdotes pour rire qui nous instruisent en même temps. Nous ferons quelques emprunts à ce petit livre ; voici d'abord des conseils fort utiles sur *la pourriture des bêtes à laine :*

Cette maladie est généralement occasionnée par les pâturages bas et humides où l'on conduit les bêtes à laine ; la mauvaise qualité des herbes qu'ils produisent en est la principale cause, les bonnes herbes des pâturages élevés donnent aussi la pourriture aux animaux qui les consomment, quand elles sont chargées de rosée. Beaucoup de cultivateurs commettent la faute d'envoyer leurs troupeaux aux champs par toute espèce de temps. Sans nul doute, il est difficile de les tenir longtemps à la bergerie quand il y a persistance de mauvais temps, mais dans ce cas il faut éviter avec soin de les envoyer à jeun à la pâture; ne leur donnât-on que de la paille sèche, c'en serait assez pour contrebalancer les inconvénients de la rosée ou des pacages humides ; toutefois il est bon d'y ajouter d'autres précautions. On se trouve bien de mêler à la ration de foin ordinaire une certaine dose de baies de genièvre pulvérisées, ou bien de marrons d'inde pelés et concassés. Dans les pays de montagne, où les troupeaux ont l'habitude de transhumer, les bergers ne manquent pas de distribuer une ou deux fois chaque semaine, une certaine quantité de sel pour combattre la rigueur du climat sur les bêtes et l'effet des herbages fortement imprégnés de rosée qui leur sont livrés : cette pratique est bonne à suivre dans toutes les localités basses et humides.

Un bon traitement et une nourriture sèche et tonique sont les meilleurs moyens à conseiller pour arrêter la pourriture à son début ;mais quand la maladie est avancée, que les veines de l'œil sont devenues blanches, au lieu de la couleur vermeille qu'elles présentent dans l'état de santé, il n'y a d'autre parti à prendre que de soumettre les bêtes à un engraissement aussi prompt que possible ; en les maintenant au régime ordinaire du troupeau, on les perdrait infailliblement.

Voici maintenant un petit article qu'on ne saurait trop faire connaître sur les effets désastreux de l'*absinthe :*

L'action directement nuisible de l'absinthe sur les centres nerveux vient d'être démontrée par deux jeunes médecins aliénistes, membres de la Société de thérapeutique, à Marseille.

Un petit animal, tel qu'un chat, un lapin ou un cochon d'Inde, est placé sous une cloche de verre avec une soucoupe remplie d'essence d'absinthe. Après quelques courts moments de bien-être, la pauvre bête ne tarde pas à donner des signes d'une inquiétude visible et cherche à fuir cette atmosphère délétère. Puis tout à coup elle tombe sur le flanc, ses membres, un instant roides et immobiles, s'agitent de secousses convulsives, une bave écumeuse recouvre son museau ; enfin l'attaque d'épilepsie se termine et fait place à l'abattement.

Si, au contraire, le même animal est enfermé dans une cloche saturée de vapeurs alcooliques, il éprouve des phénomènes différents.

Après un moment d'agitation, il titube, chancelle, et la paresse survenant, il se couche avec la plus complète indifférence.

Ainsi l'alcool grise simplement les animaux, l'absinthe les épileptise. Qu'on ne vienne donc pas prétendre que l'absinthe n'est nuisible que par l'alcool qu'elle contient.

L'Almanach du Laboureur donne même de la poésie, voici une petite fable qui mérite d'être méditée :

L'ARAIGNÉE ET LE VER A SOIE.

L'araignée en ces mots raillait le ver à soie :
« Bon Dieu ! que de lenteur dans tout ce que tu fais !
Vois combien peu de temps j'emploie
A tapisser un mur d'innombrables filets.
— Soit, répondit le ver : mais ta toile est fragile ;
Et puis, à quoi sert-elle ? A rien.
Pour moi, mon travail est utile ;
Si je fais peu, je le fais bien. »

Enfin voilà pour nous dérider un apologue turc et l'histoire d'un médecin :

APOLOGUE TURC.

Un Persan, — c'est l'homme spirituel de l'Orient, — va chez un marchand de tabac, qui lui délivre un petit paquet cacheté, timbré et hermétiquement fermé.

Avant de le prendre, le Persan veut l'ouvrir pour vérifier la qualité du tabac.

— Non, dit le marchand, tu ne peux ouvrir le paquet avant de l'avoir payé; tu dois t'en rapporter à ce que je te dis.

Le Persan ne dit rien, et demande combien il doit.

— C'est cinq piastres, reprend le marchand.

Le Persan tire de sa poche quelques paras, les enveloppe dans du papier et les offre au marchand.

Le marchand veut à son tour ouvrir le papier.

— Non, dit le Persan, ne regarde pas ce qu'il y a dedans ce papier, tu dois t'en rapporter à ma bonne foi.

UN MÉDECIN IMPORTUNÉ

Un médecin fort connu est, à chaque instant, assailli par des fâcheux.

Il ne rencontre pas une personne qui ne l'aborde en lui disant :

— Ah ! docteur ! que je suis heureux de vous voir !... Depuis ce matin, je ressens ceci et cela... Qu'est ce que cela peut bien être ?...

La chose tourne absolument à l'état de scie. Au point que l'infortuné docteur cherche le moyen de s'en délivrer à tout prix.

Voici celui auquel il s'est enfin arrêté :

L'autre jour, un des fâcheux en question va droit à lui et lance la phrase accoutumée :

— Ah ! docteur ! que je suis heureux !... etc,, etc..

— Diable ! répond notre médecin, c'est grave... Il faut que je voie votre langue.

Et l'autre ouvre, en plein boulevard, une bouche démesurée.

— Très-bien !... maintenant, fermez les yeux.

Le patient obéit, et le malin docteur continue son chemin en laissant sa victime dans cette posture grotesque au milieu des passants ameutés.

Théâtre d'Étampes.

Dimanche 11 Janvier 1874.

Monsieur Alphonse, pièce nouvelle en trois actes, de M. ALEXANDRE DUMAS FILS.

Cerisette en prison, vaudeville en un acte.

Les Bureaux ouvriront à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 h.

Marché aux bestiaux *du 3 Janvier 1874.*

	Arrivés.	Vendus.
Moutons	8752	5650
Vaches	133	106
Chevaux	60	40
Porcs	134	117
Anes	17	11
Totaux	9096	5924

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 5 Janvier. — SAUVÉ Amélie-Sara, rue du Faubourg-Saint-Jacques, 2. — 5. BERCHÈRE Henri-Albert, hameau de Bretagne.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1° BACHELIER Auguste-André, 21 ans, garde-moulin, rue de Chauffour; et Dlle PILLAS Zelphire-Amélie, 21 ans, sans profession, à Rouvres (Loiret).

2° CROCHET Abel-Auguste, 20 ans, coiffeur, de fait rue Saint-Jacques, et de droit chez ses père et mère, à Aubigny-sur-Mer (Cher); et Dlle MAILLIÈRE Clémentine-Marie-Antoinette, 20 ans, couturière, rue d'Enfer, 4.

3° RENON Alfred-Joseph, 21 ans, instituteur, chez ses père et mère, à Morigny; et Dlle INGRAIN Cécile-Hermance, 18 ans, couturière, place Saint-Gilles, 6.

DÉCÈS.

Du 2 Janvier. — CHAUDÉ Julie, 9 jours, rue Basse-des Groisonneries, 13. — 3. BAUDET Jean-Baptiste, 64 ans, jardinier, rue du Faubourg Evezard, 25.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

Nous apprenons que la maison de banque L. SÉE FILS ET Cie, doit émettre incessamment un emprunt de 3,414 obligations 5 0/0 de mille francs du département de l'Eure.

L'émission aura lieu au cours de 950 francs; les obligations de l'Eure seront cotées à la Bourse de Paris. Elles jouissent de deux tirages semestriels; le remboursement des titres sortis et le paiement des coupons s'effectueront nets d'impôts présents et futurs à Paris et à Evreux.

Ces conditions ont fait le succès de l'Emprunt du Calvados de 1872.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ANNONCES.

(1) Etude de Me BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS.

D'un exploit du ministère de Pierre, huissier à Milly, en date du neuf janvier mil huit cent soixante-quatorze, enregistré,

Il appert :

Que madame Marie-Marguerite GEORGES, sans profession, épouse de M. Désiré-Théophile GUILLON, cultivateur, avec lequel elle demeure à Maisse, a formé contre ledit sieur Guillon, son mari, une demande en séparation de biens, et que Me Bouvard, avoué près le Tribunal civil d'Etampes a été constitué pour ladite dame Guillon sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Etampes, le dix janvier mil huit cent soixante-quatorze.

Signé : **BOUVARD.**

Etude de Me PAULIN-LAURENS, avoué à Etampes, (2) Rue Sainte-Croix, n° 19.

VENTE

SUR FOLLE ENCHÈRE,

Après adjudication sur publications volontaires,

En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance séant à Etampes,

1° D'UN

CORPS DE FERME

Situé à Fontenette, commune d'Abbéville,

2e NEUF PIÈCES DE TERRE

Sises terroir d'Abbéville,

EN 10 LOTS

L'adjudication aura lieu le *Mardi 3 Février* mil huit cent soixante quatorze, *Heure de midi.*

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En vertu : 1° d'une clause d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me Ravault, notaire à Méréville, le neuf mars mil huit cent soixante treize, enregistré, et faute par la demoiselle Ernestine-Alexandrine Delacour, domestique, demeurant à Paris, rue Parmentier, numéro 14, d'avoir justifié de l'acquit des conditions exigibles de l'adjudication, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré par ledit Me Ravault, le vingt trois décembre mil huit cent soixante-treize, enregistré;

2° Et de l'article 733 du Code de Procédure civile;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Célestin BIGOT, cultivateur, demeurant à Méréville;

Pour lequel domicile est élu à Etampes, en l'étude de Me Paulin-Laurens, avoué près le Tribunal civil de première instance de ladite ville, lequel occupera pour lui sur la présente poursuite;

---

fit Mme Hermelin. Cependant, M. Baudoin est un ami de la maison, et tu t'es montrée vis-à-vis de lui tellement indifférente, que c'était presque de l'impolitesse. Je t'assure que j'ai souffert pour ce pauvre garçon. Tu as certainement quelque chose à lui reprocher. Que t'a-t-il fait ?

— Oh ! rien, absolument rien, ma mère. Seulement, continua-t-elle avec une certaine vivacité, j'ai cru pendant longtemps que M. Baudoin avait les sentiments nobles et élevés, et j'ai découvert que je m'étais trompée. Or, rien au monde ne saurait me contraindre à témoigner de la sympathie à une personne que je n'estime pas.

— Voilà un jugement d'une grande sévérité, pour ne pas dire cruel, répliqua Mme Hermelin.

Et son regard étonné et profond se fixa sur le visage de la jeune fille.

VII

A la gare, avant de prendre place dans un wagon de première classe, Auguste Baudoin essuya furtivement deux grosses larmes ; puis, tendant la main à M. Hermelin :

— Adieu ! lui dit-il, vivement ému.

— Oh ! adieu, non !... répliqua le négociant ; au revoir, car nous nous reverrons bientôt.

— Jamais ! murmura le jeune homme, en s'élançant hors de la salle d'attente.

Le sifflet de la locomotive se fit entendre et le train partit.

M. Hermelin et l'Allemand reprirent le chemin de la villa. Tous deux gardaient le silence ; ils étaient également embarrassés. Au bout d'un instant, cependant, le major prit la parole.

— Monsieur Hermelin, dit-il, me permettez-vous de vous rappeler que trois jours se sont écoulés depuis que j'ai eu l'honneur de vous demander la main de Mlle Hermelin ?

— Je ne l'ai pas oublié, monsieur.

— Vous m'avez promis une réponse ?

— C'est vrai.

— Je l'attends, monsieur, comme un arrêt ; car il s'agit pour moi de savoir si je dois espérer ou non, si je dois vivre ou si je dois mourir !

— J'ai fait part de votre demande à ma femme, M. Dheimer, et nous l'avons transmise à notre fille.

— Et qu'a répondu Mlle Hermelin ?

— Ma fille a paru fort surprise d'être recherchée en mariage par un Allemand, hier encore un ennemi. J'ai dû alors lui faire connaître de quelle façon vous aviez formulé votre demande, et j'ai répété vos propres paroles.

— Je vous en remercie, monsieur.

— Ma fille a paru vivement touchée ; elle reconnaît votre mérite et apprécie vos qualités personnelles ; elle vous trouve aimable et vous croit bon ; le sacrifice de votre nationalité, que vous mettez à ses pieds, et qu'elle n'accepte pas, d'ailleurs, lui a prouvé qu'elle est sincèrement et délicatement aimée. Je l'ai pressée de me dicter la réponse que je devais vous faire.

— Et cette réponse ?

— Vous permet d'espérer. Elle m'a dit :

Plus tard, attendons des jours meilleurs.

— Mais c'est un refus, cela, monsieur ! s'écria le Hanovrien.

— Non, c'est le sentiment d'un cœur qui a souffert et qui souffre encore des malheurs de la patrie.

Le major secoua tristement la tête.

— Monsieur Dheimer, reprit le négociant, vous savez que j'ai un fils ? Nous avons toujours évité de parler de lui devant vous, et, par une réserve toute naturelle, vous avez imité notre silence. Ce fils chéri, que sa sœur adore, était un soldat de l'armée de Paris. Le jour où les Prussiens ont repris le Bourget, il y était ; ses camarades et lui se sont battus comme des lions. Mais le courage n'est pas toujours suffisant ; écrasés par le nombre, les Français ont été vaincus ; beaucoup sont morts, les autres ont été emmenés prisonniers en Allemagne. Mon fils était du nombre de ces derniers. Eh bien ! depuis que la paix est signée, plus de deux cent mille prisonniers ont revu la France et leurs familles, et nous attendons toujours notre enfant. Non-seulement il ne revient pas, mais depuis plus d'un mois nous n'avons reçu aucune nouvelle de lui. Croyez-vous que ma fille puisse songer à se marier avant d'avoir revu son frère ?

— Je comprends, fit le major. De quel endroit était datée la dernière lettre qu'il vous a écrite ?

— D'Erfurth.

— Dès demain, monsieur Hermelin, je partirai pour l'Allemagne ; vous pouvez dire à Mlle Berthe que je lui ramènerai son frère.

Le lendemain, M. Dheimer demandait à M. de B..., l'argent qui lui était nécessaire pour son voyage.

— Où en est votre mariage ? lui demanda M. de B..

— Toujours aussi peu avancé, M. Hermelin me fait espérer et Mlle Berthe veut attendre que la tranquilité soit rétablie en France.

— Elle a raison et nous devons l'approuver. Vous savez que M. Hermelin cherche à vendre sa propriété de Mongeron ?

— Mais non, je l'ignore. Est-ce sérieux ?

— Très sérieux ; je le sais de son notaire.

— Est-ce que M. Hermelin serait dans une situation difficile ?

— Nullement. Un besoin d'argent momentané, voilà tout. En dehors de sa maison de commerce et de sa fabrique d'Auteuil, M. Hermelin a des capitaux placés dans l'industrie ou en valeurs mobilières ; mais en ce moment l'argent est rare et il n'est guère facile d'en changer l'emploi. C'est pour cette raison, sans doute, qu'il s'est décidé à vendre la villa.

— Combien vaut cette propriété ?

— Au moins cent cinquante mille francs. Avant la guerre, M. Hermelin ne l'aurait certainement pas donnée pour cette somme ; mais, aujourd'hui, il s'estimerait heureux qu'on lui en offrit cent vingt mille.

— Pouvez-vous me dire la somme qu'il y a chez vous au crédit de mon compte ?

— Mais environ deux cent mille francs.

— Merci. Veuillez acheter pour moi la propriété de M. Hermelin. Vous irez tout simplement trouver le notaire et lui remettrez cent cinquante mille francs.

EMILE RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro).

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1° Mademoiselle Ernestine-Alexandrine Delacour, domestique à Paris ;

Adjudicataire folenchérisseur ;

2° M. Léo Delacour, cultivateur, demeurant à Fontenette, commune d'Abbéville ;

Ayant pour avoué Me Breuil ;

Procédé, le *Mardi trois Février* mil huit cent soixante quatorze, heure de midi, en l'Audience des Criées du Tribunal civil de première instance d'Etampes, à la vente, sur folle enchère, des immeubles ci-après, adjugés à demoiselle Delacour, suivant procès-verbal de Me Ravault, notaire à Méréville, du neuf mars mil huit cent soixante treize, enregistré, savoir :

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Un Corps de Ferme sis à Fontenette, commune d'Abbéville, consistant en : un fournil et une chambre à feu à droite en entrant, à gauche une autre chambre, au bout une autre chambre, à côté un petit cabinet ; grenier sur le tout couvert en tuiles ; — cave ; — étable, poulailler, écurie, deux granges, toit à porcs ; — couverts partie en tuiles, partie en chaume ; — cour au milieu des bâtiments, avec porte charretière et petites portes ; — le tout tenant d'un côté aux héritiers Denizet et à un chemin, du midi au chemin du Godet. — Ce lot avait été adjugé à la demoiselle Delacour, avec le second, comme il est dit ci-après.

Deuxième lot.

Un are deux centiares de terre, terroir d'Abbéville, aux Housches-de-Fontenette ; tenant d'un long M. Forteau, et d'autre aux susdits bâtiments. — Ce lot avait été adjugé à la demoiselle Delacour, avec le premier, moyennant la somme de trois mille cinquante francs.

Troisième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-quatre centiares de terre, même terroir, champtier du Bois-à-Rousseau ; tenant d'un long Guichard, d'autre long Pointeau, d'un bout les terres de l'Hospice d'Etampes, et d'autre bout Guichard. — Ce lot avait été adjugé à la demoiselle Delacour, moyennant la somme de trente francs.

Quatrième lot.

Cinquante quatre ares vingt-six centiares de terre, même terroir, champtier des Marjonneries ; tenant d'un long Pillas, d'Arrancourt, d'autre long Delacour, d'un bout Albert Gillotin, et d'autre bout plusieurs. — Ce lot avait été adjugé à la demoiselle Delacour, moyennant, avec le neuvième ci-après, la somme de deux cents francs.

Cinquième lot.

Soixante-trois ares soixante dix-neuf centiares de terre, même terroir, champtier du Carrefour-de Buno ; tenant d'un long Alexis Delacour, d'autre long Auguste Gravot, d'un bout Albert Gillotin, d'autre bout les terres de Pierre-Sèche. — Ce lot avait été adjugé à la demoiselle Delacour, moyennant la somme de cent dix francs.

Sixième lot.

Soixante-trois ares quatre-vingt-trois centiares de terre, mêmes terroir et champtier ; tenant d'un long Alexis Delacour, d'autre long et d'un bout Pillas, d'Arrancourt, et d'autre bout plusieurs. — Ce lot avait été adjugé à la demoiselle Delacour, moyennant la somme de soixante-cinq francs.

Septième lot.

Vingt cinq ares cinquante-deux centiares de terre, même terroir, champtier des Hauts-de Mérobe ; tenant d'un long Pointeau, d'autre long et d'un bout Pillas, et d'autre bout Désiré Delacour. — Ce lot avait été adjugé à la demoiselle Delacour, moyennant la somme de trente francs.

Huitième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, champtier de la Métairie ; tenant d'un long M. Forteau, d'autre long Casimir Jouanneau, d'un bout le chemin de Fontenette à Mérobe, et d'autre bout Jouanneau. — Ce lot avait été adjugé à la demoiselle Delacour, moyennant la somme de deux cents francs.

Neuvième lot.

Cinquante-quatre ares quatre-vingt dix centiares de terre, même terroir, champtier des Marjonneries ; tenant d'un long Leo Delacour, d'autre long Désiré Delacour, d'un bout Albert Gillotin, et d'autre bout plusieurs. — Ce lot avait été adjugé à la demoiselle Delacour, avec le quatrième ci-dessus, moyennant la somme de deux cents francs.

Dixième lot.

Dix-sept ares deux centiares de terre, même terroir, au-dessus du Moulin ; tenant d'un long Cartault, d'autre long Cretté, d'un bout les pièces de L'Hopital, et d'autre bout le chemin de Mérobe. — Ce lot avait été adjugé à la demoiselle Delacour, moyennant quarante-deux francs.

MISES A PRIX :

Ladite vente sur folle enchère se fera aux clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé pour parvenir à la première adjudication, lequel sera déposé au Greffe du Tribunal, et, en outre, à la charge des frais de folle enchère et sur les mises à prix, savoir :

Pour le premier lot, sur la mise à prix de.	1,800 fr.
Pour le deuxième lot, sur celle de. . . .	50
Pour le troisième lot, sur celle de. . . .	15
Pour le quatrième lot, sur celle de. . . .	30
Pour le cinquième lot, sur celle de. . . .	60
Pour le sixième lot, sur celle de.	60
Pour le septième lot, sur celle de.	8
Pour le huitième lot, sur celle de. . . .	5
Pour le neuvième lot, sur celle de. . . .	60
Pour le dixième lot, sur celle de.	5

S'adresser pour les renseignements :

à Etampes,

1° Au Greffe du Tribunal ;

2° A Me PAULIN-LAURENS, avoué poursuivant la vente, rue Sainte-Croix, numéro 19 ;

3° A Me BREUIL, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50 ;

A Méréville,

4° A Me RAVAULT, notaire.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le neuf janvier mil huit cent soixante-quatorze.

Signé, **Ch. PAULIN LAURENS.**

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix janvier mil huit cent soixante-quatorze, folio 33 verso, case 9. Reçu un franc quatre-vingt huit centimes deux décimes compris.

Signé : DELZANGLES.

Etude de Me BOUVARD, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

Après décès,

Le Jeudi 15 Janvier 1874, à midi,

En l'étude et par le ministère de **Me DAVELUY**, notaire à Étampes,

D'UN

ÉTABLISSEMENT

DE

POÊLIER-FUMISTE

Exploité à Étampes,

Rue Basse-de-la-Foulerie, n° 18,

Maison BARBIERI-BARAZETTI.

Mise à prix..... 5,000 fr.

Les marchandises seront prises à dire d'experts.

S'adresser, à Etampes :

A Me BOUVARD, avoué, et à Me DAVELUY, notaire.

Etude de Me BOUVARD, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

SUR LICITATION

En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance,
Séant à Etampes,
Au Palais de Justice de ladite ville,

Le Mardi 20 Janvier 1874, heure de midi,

D'UNE

MAISON BOURGEOISE

Sise à Etampes, rue Saint-Martin, nos 38 et 40,

Avec

COUR et GRAND JARDIN

Traversé par la rivière de Louette,

Mise à prix..... 20,000 fr.

DEUX MAISONS

PIÈCES DE

TERRE, PRÉ, JARDIN-MARAIS et VIGNE

Sur différentes mises à prix.

S'adresser, à Etampes :

A Mme Ve BENOIST, rue Saint-Martin, n° 38 ;

A Mes BOUVARD et BREUIL, avoués ;

A Mes HAUTEFEUILLE et DARDANNE, notaires. 2

Etude de Me GEORGES CASTAIGNET, avoué à Paris,
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 87.

VENTE

SUR LICITATION

Entre Majeure et Mineurs,

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR,

En l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris,

Le Samedi 24 Janvier 1874, à deux heures de relevée,

EN UN SEUL LOT

DE LA

TERRE DE BONNEVAUX

COMPOSÉE DE

Grand Château, Ferme, petite Maison,
Terres labourables, Bois, Prés, Vignes et Marais,

D'UNE CONTENANCE TOTALE DE **288** HECTARES ENVIRON,

Situés sur les communes de Buno-Bonnevaux, Maisse, Milly et Gironville

Canton de Milly, arrondissement d'Etampes
(Seine-et-Oise).

Mise à prix..... 250,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A Me GEORGES CASTAIGNET, avoué poursuivant la vente, à Paris, rue Neuve-des Petits-Champs, numéro 87 ;

2° A Me DROMERY, avoué colicitant, à Paris, rue Laffitte, numéro 52 ;

3° A Me PERSIL, notaire à Paris, rue Pasquier, numéro 34 ;

4° A Me BONNEAU, notaire à Paris, rue du Faubourg Poissonnière, numéro 7 ;

5° Et pour visiter, à Bonnevaux, au Garde du château. 2

Etude de Me GIBIER, notaire à Malesherbes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 8 Février 1874, à midi,

En l'étude dudit Me CH. GIBIER, notaire,

LA

FERME DE BELLESAUVE

Commune d'Orveau, canton de Malesherbes.

Bâtiments d'habitation et d'exploitation de 128 hectares de terre labourable.

Revenu net..... 7,400 fr.

Mise à prix..... 150,000 fr.

UNE SEULE ENCHÈRE ADJUGERA.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser audit Me Ch. GIBIER, notaire. 3-2

Etude de Me RAVAULT, notaire à Méréville.

VENTE MOBILIÈRE

PAR SUITE D'ACCEPTATION BÉNÉFICIAIRE,

Le Dimanche 18 Janvier 1874, à midi,

A MÉRÉVILLE,

AU DOMICILE DE FEU M. GAUTIER, PHARMACIEN,

Et par le ministère de Me RAVAULT,
Notaire à Méréville.

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil d'Etampes, il sera, par le ministère de Me Ravault, notaire à Méréville, procédé, au lieu, jour et heure susdits, à la vente des objets mobiliers de la succession bénéficiaire de M. Gautier,

Consistant notamment en :

Batterie de cuisine, Vaisselle, Meubles meublants, Linge de corps et de ménage, Lits de plumes, Matelas, bois, etc.

Etude de Me DARDANNE, notaire à Etampes,
Successeur de Mes MÉNERAT et FOUGEU.

A LOUER DE SUITE

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1874,

UNE

VASTE MAISON BOURGEOISE

Sise à Etampes, rue Evezard,

Appartenant à **M. THIROUIN.**

S'adresser à Me DARDANNE, notaire. 2 1

A LOUER

Rue Basse, n° 23, à Etampes,

REZ-DE-CHAUSSÉE

Pour **Habitation**
Commerce ou **Industrie.**

S'adresser à M. THÉMUN. 5

ON DEMANDE A LOUER

pour entrer en jouissance prochainement, une **Ferme** de **120** à **150** hectares, sise dans les cantons de Janville, Auneau et Voves, ou à proximité de ces cantons.

S'adresser à Me BRISEMURE, notaire à Ymonville par Voves. 4 4

GALE DES MOUTONS

Guérison prompte et sûre

par la **Liqueur antipsorique** de MM. BELTON, pharmacien, et AUBIN, vétérinaire à Dourdan (Seine-et-Oise). — Dépôts : à Etampes, chez **M. DELISLE**, pharmacien ; à Angerville, chez **GROUSTEAU**, pharmacien. 4

CHOCOLAT
DE LA
Cie FRANÇAISE
QUALITÉ SUPÉRIEURE

Toujours **2** *francs le* 1/2 *kilogr.*

CACAO EN POUDRE

2 fr. **50** le 1/2 kil.

DÉPOT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS.

13 5

ANTINÉVRALGIQUE BOUDIER
Guérissant instantanément
PAR LE NEZ

LES **Maladies de la tête** n'étant pas occasionnées par des dérangements de l'estomac, telles que : **NÉVRALGIES FACIALES, MIGRAINES, CÉPHALALGIES, OTALGIES** (Névralgies de l'oreille), **ODONTALGIES** (Névralgies dentaires), lors même que les dents seraient cariées.

PRÉPARÉ PAR BOUDIER
PHARMACIEN

A Joigny (Yonne). Dépôt à Paris, r. Réaumur, 25, ph. CHAUMELLE.

DÉPOT à Étampes, chez **M. INGRAND**, pharmacien, place Notre-Dame. 52-42

GOUVERNEMENT DU PEROU

DREYFUS FRÈRES & Cie, DE PARIS
SEULS CONCESSIONNAIRES DU

GUANO DU PEROU

DREYFUS FRÈRES & Cie — GUANO DU PEROU

Par loi du Congrès du 11 novembre 1870 pour l'importation directe en Europe et les Colonies.

GOUVERNEMENT DU PEROU — DÉPOSÉ

DÉPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.
Brest (Landerneau), chez M. Emile VINCENT.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et Cie.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Larochelle, chez MM. d'ORBIGNY et FAUSTIN fils
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille et Cette, chez MM. A. G. BOYÉ et Cie.
Melun, chez M. V. LE BARRE.
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.
Paris, chez M. A. MOSNERON DUPIN.
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD. 32-17

SURDITÉ

BRUITS, MAUX D'OREILLES
Guide pour leur traitem^t. 2 fr. — 7,800 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile à suivre par correspondance. Dr GUÉRIN, R. de Valois, 17. — 1 h. à 2 heures. — Paris.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
3 *Janvier* 1874.	fr. c.	9 *Janvier* 1874.	fr. c.	3 *Janvier* 1874.	fr. c.
Froment, 1re q.....	30 70	Blé-froment.....	29 67	Blé élite.....	30 25
Froment, 2e q.....	29 19	Blé-boulanger.....	27 34	Blé marchand.....	29 00
Méteil, 1re q.....	24 91	Méteil.....	23 34	Blé champart.....	27 00
Méteil, 2e q.....	22 61	Seigle.....	18 67	Méteil mitoyen.....	25 50
Seigle.....	19 83	Orge.....	16 34	Méteil.....	21 50
Escourgeon.....	17 60	Escourgeon.....	14 00	Seigle.....	18 75
Orge.....	16 85	Avoine.....	9 00	Orge.....	15 50
Avoine.....	10 29			Avoine.....	10 00

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS *du* 3 *au* 9 *Janvier* 1874.

DÉNOMINATION.	*Samedi* 3	*Lundi* 5	*Mardi* 6	*Mercredi* 7	*Jeudi* 8	*Vendredi* 9
Rente 5 0/0.....	93 25	93 35	93 60	93 72	93 70	93 60
— **4 1/2 0/0**....	84 50	84 25	84 00	84 25	84 50	84 25
— **3 0/0**.....	58 25	58 20	58 25	58 45	58 50	58 45
Emprunt 1872.....	93 25	93 40	93 55	93 70	93 70	93 65

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.

Etampes, le 10 *Janvier* 1874.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, *apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.*

Etampes, le 10 *Janvier* 1874.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1874.